



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 19 OCTOBRE 2023**

DCMA 2023-1

OBJET : Installation du Conseil de la Régie Intercommunale des Marchés Alimentaires

Membres en exercice	9
Présents titulaires	5
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	2
Absents	2

Votants	7
Abstention	0
Suffrages exprimés	7
Pour	7
Contre	0

Présents :

Jean-Paul DAVID, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre PELLÉ, Pascal TURANO,

Représentés :

Florence CROCHETON-BOYER représentée par Jacques J.P. MARTIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Paul DAVID

Absents :

Yan CLOARENNEC, Carole COHEN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231025-DCMA2023-1-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DES MARCHES ALIMENTAIRES

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5219-2 et suivants et R.52-11-1-1,

VU la délibération en date du 3 juillet 2023 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public des marchés alimentaires de certaines communes membres,

CONSIDERANT que Monsieur J.JP MARTIN, doyen d'âge de ce conseil procède à l'appel de chaque membre :

- Madame Florence CROCHETON
- Monsieur Jean-Paul DAVID
- Madame Anne KLOPP
- Madame Céline MARTIN
- Monsieur Jacques J.P MARTIN
- Monsieur Pierre PELLÉ
- Monsieur Pascal TURANO

PROFESSIONNELS COMPETENTS

- Monsieur Yan CLOARENNEC – Poissonnerie JET MAREE
- Madame Carole COHEN – Poissonnerie EILAT

A l'issue de ces formalités,

Monsieur Jacques J.P MARTIN déclare le Conseil de la régie intercommunale des marchés alimentaires installé.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 25/10/2023
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231025-DCMA2023-1-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023